

11J JR IA P IA FrICE1 1 DISISrrJJ!S I1TIW1!S  
DAM WE AOcIATIE1 JR L'1NALYSE JDI

En amenant actuellement en discussion ces remarques, j'espère ouvrir aux C.C.A.F. des perspectives qui tiennent capte du projet initial de 1983 qui était d'être une ssoçiation constituante de l'analyse freudienne, de décaler l'Institution analytique d'un cadre associatif traditionnel en donnant aux cartels et à la passe les places éminentes que l'on sait, allant même jusqu'à supposer que l'outil de travail pourrait être le fonctionnement même de l'association.

Ce que l'on peut attendre d'un dispositif instituant, c'est un questionnement jamais obsolète sur l'antagonisme entre le moi et le sujet dans l'après-coup des analyses les plus avancées. Une association, au travers de ses rouages ou de ses procédures, ne peut pas fonctionner canine dispositif instituant puisque, selon une heureuse formule de M. Safouan, y sera toujours prévalant l'imaginaire des mi qui la canosent.

Mais qu'est-ce qu'un dispositif instituant ?

A Caen, en Juin 1988, j'avais ainsi distingué cadre et dispositif : "Le cadre trace des contours, des limites. Il évite des débordements, définit un espace. Mais en tant que cadre, il ne produit rien dans cet espace. Le cadre encadre. En ce sens, et socialement, cadre appelle morale, législation, statuts. Le cadre est défensif par rapport à l'objet. Il est nécessaire néanmoins pour marquer les conditions d'un échappement transférentiel, performatif. Mais sa pertinence, réelle ou imaginaire, s'arrête là où s'attend le symbolique. C'est au contraire une dynamique de la performance qu'il convient de placer sous le signe du dispositif. Le dispositif est offensif, trouve son moteur dans rie mise en jeu de la différence, de l'altérité (au sens de SOX)). Les protocoles qui le permettent trouvent leur pertinence dans la mise en perspective d'une fiction que légitime l'échec d'un faire ou d'un dire solidement amarré à un semblant de réalité".

Un dispositif est instituant quand il permet que se produise pour l'un des protagonistes (participant, candidat...) une modification de sa position énonciative, une levée de censure ou de refoulement, une parole ou une formation de l' inconscient qui fait interprétation. Dans son séminaire sur l'Acte analytique, Lacan parle d'une "conversion dans la position qui résulte du Sujet dans son rapport au savoir". Instituant doit s'entendre dans la dialectique institution-destitution puisque c'est dans ce double irovement que se réécrivent les déterminations signifiantes permettant la dite conversion.

Mais instituant s'oppose à "narmant à un titre" et se démarque de l'adjectif institutionnel. Ce qui est institutionnel n'est jamais, de ce seul fait, instituant au sens de la mise en acte de la réalité de l'inconscient ou des effets de Sujet. D'où l'inadéquation radicale entre procédures institutionnelles et travail de doctrine ; le sentiment d'échec de Lacan concernant la passe trouve peut-être ici sa raison : c'est un travail de doctrine qui l'avait conduit proposer la passe et non l'inverse. Ses séminaires hebdomadaires étaient sans doute, pour lui, instituants ; pas la passe qui en est

issue et dont la fonction instituante, décalée de son objectif scientifique, n'a pas été reconnue dans l'E.F.P. et a bien dû être admise comme telle de nos jours.

La procédure attend du justiciable un savoir pour le traiter ça de la vérité. Le dispositif n'empêche pas d'éclorre chez un sujet la fiction de sa vérité laissant l'espoir que celle-ci permette ultérieurement en autre temps, autre lieu, une élaboration de savoir.

Ce que l'on doit attendre aujourd'hui d'une association pour l'analyse, c'est qu'elle serve de support des dispositifs instituants, les cartels, la passe et d'autres dispositifs susceptibles "de traiter toute question habituellement occultée" par la notion d'analyse didactique et, ajouterai-je, la délivrance d'un titre d'analyste. Un dispositif de pratique sur la pratique vient naturellement la pensée caïme "autre dispositif" que la passe. On ne commettra pas l'erreur d'en faire une procédure. L'association pour l'analyse ayant permis la mise en place des dispositifs, sans rien en attendre directement en retour, a l'énorme tâche de servir son objet, la psychanalyse, par tous les moyens habituellement en usage dans les sociétés savantes

eu publications, colloques, etc... L'ampleur de cette tâche, les énergies qu'elle doit mobiliser, l'importance en qualité et quantité des ressources humaines et matérielles nécessaires pour faire fonctionner l'ensemble imposent une réflexion active et pragmatique sur des modalités nouvelles de financement et d'incorruptibles regroupements associatifs autour de quelques idées. Je mentionne celles que j'ai rappelées ou émises Reins

- Il n'y a pas d'autre institution analytique que la cure elle-même.

- TA où l'on est engagé dans un protocole de parole et de langage sur le mode du "laisser venir" ou du témoignage indirect ou différé, l'élaboration et le travail de doctrine ne peuvent être attendus que de surcroît.

- - Il n'y a pas de fondement théorique à l'habilitation du psychanalyste-- Une association pour l'analyse, surtout si elle n'est pas une école, ne peut garantir que quelqu'un relève de sa "formation". Sans doute peut-elle attester que l'un de ses membres situe bien son rapport à la pratique et à la recherche théorique dans l'éthique qu'elle soutient, celle de l'analyse freudienne et celle de l'acte analytique, au sens de ce concept chez Lacan.

Elle le pourra d'autant mieux que la personne en question aura elle-même témoigné par son investissement associatif ou sa participation effective à l'un ou l'autre des dispositifs - ou à plusieurs d'entre eux - que tel est bien le cas.

Alors, ces dispositifs ?

La Cure et le Contrôle, étant d'ordre strictement privé, n'entrent pas dans ce débat bien qu'ils méritent aussi cette appellation.

Le Cartel ? Je m'en suis expliqué, avec d'autres, de façon déployée dans "Tribune II". En Juin 1964, Lacan propose ce signifiant pour désigner un petit groupe de trois au moins, cinq au plus, plus une personne ; ensemble dont la fonction est de pondérer les effets de maîtrise de son propre discours, de parler

l'imaginaire du groupe tout en permettant le fonctionnement d'un transfert de travail propice la production de travaux et à la transmission de la psychanalyse. Ces objectifs assignent au cartel une double polarité

- institutionnelle, en prenant acte de la réalité de la structure de l'institution dans sa tendance à l'immobilisme cœm dans sa fragilité : la durée d'un cartel est éphémère, sa composition tournante, son fonctionnement aléatoire.

- instituante : il ne faut pas confondre la plus-une-personne (repérable par son nom propre, à inclure donc normalement dans le ccvptage des partenaires unités) et l'Un-en-plus, figure inattendue, ponctuelle, anonyme, variable qui fait fonctionner pour un temps particulier et un partenaire quelconque une place marquée A, Signifiant, S, Symptôme, Objet a, d'où se trouvent relancée la question du désir ou du Sujet.

La Passe ? J'écris pour "Tribune III" un texte encore inachevé.

Cre

é par Lacan en Octobre 1967, ce signifiant indique une hypothèse et un dispositif. L'hypothèse est qu'il y aurait un nurent repérable pendant lequel effectuerait le passage de la position d'analysant à celle d'analyste. Pour explorer ce nuitent, Lacan propose un dispositif à des candidats : moins encore que le contrôle, la passe ne saurait être obligatoire. Ce qu'elle est censée explorer n'est peut-être pas présent dans toute analyse, ménE dans celles qui se seraient avérées didactiques. Si le dispositif de la passe n'a aucune raison d'être immuable dans ses

•

modalités, l'une d'elles est cependant essentielle : c'est la rencontre du passant avec deux passeurs, rencontre dont tout l'intérêt, au rtanent où le passant fait acte de candidature, est de déplacer, dans un nouvel espace transférentiel, l'expérience de parole qui a été vécue dans l'analyse elle-même. Ce rouage capital qu'est le passeur permet, parfois, l'avénexrent de ce qui ferait "trait", dans ce rranent de bascule du discours, concomnitant du passage à l'analyste, au sens où, dans toute analyse, il y a des nurents repérables qui font trait entre histoire et structure, pour l'analysant =mie pour l'analyste. Le passeur qui est supposé être lui-même averti (il est la passe, avait dit Lacan) supporte la "construction" de ce nurent : sa double mission, doublement problématique, étant d'entendre puis de faire passer ce qu'il a entendu. D'où le choix du passeur, par son analyste, parmi les analysants qui pourraient être dans ce rranent de bascule. Mon expérience est que le témoignage des passeurs, si investi, sérieux, méticuleux soit-il, n'est guère exploitable si cette dimension du "trait" n'est pas repérable, en plus de ce qui est rapporté des propos du passant. Il arrive mama que ces propos rapportés, fassent, à l'insu du passeur, trait en sens inverse, mettant, dans un flash, le passant cctm passeur de son passeur I

Voici qui nous amène au trait du cas. Son rapport aux dispositifs du cartel et à celui de la passe n'est évidemment ni d'équivalence ni de hiérarchie mais de filiation. Je veux dire qu'il est dans le fil de la recherche lacanienne. Au regard de la relative surdité, voire des malentendus ou de la violence que la mise en place de ce dispositif a pu provoquer dans notre

association des C.C.A.F., je rappelle ici, de manière un peu détaillée ce dont il s'agit en réalité (1) :

Le Trait du Cas ? Il pose comme principe de ne pas séparer un projet théorique, éthique et politique pour la psychanalyse freudienne d'un travail sur la pratique. Le dispositif est proposé pour affiner l'analyse de ce qui détermine singulièrement le psychanalyste dans sa pratique. Il s'adresse aux praticiens de la psychanalyse en un temps déterminé de leur parcours où se conjoignent en une question éthique la cessation de leur pratique d'analysant et l'au-delà de la demande de contrôle. Le cadre étant celui de la parole et du langage, un dispositif est nécessaire pour lever la clôture des énoncés ; il consiste en un déplacement organisé des positions énonciatives dans des espaces transférentiels successifs. Travaillé par la fiction du "trait", ce dispositif autorise l'élaboration des différentes fonctions du leurre en psychanalyse : illusion, semblant et fiction. Il se déploie dans une dimension collective selon trois espaces temps articulés

1. Le séminaire : Il réunit deux fois par mois des praticiens de l'analyse freudienne en nombre restreint (entre cinq et douze). Il n'est pas public. A chaque séance, un participant expose de sa pratique un ou plusieurs fragments qui lui viennent à dire pour le suspens qu'ils laissent sur son implication en tel ou tel point. L'échange s'établit ensuite entre les participants dans la perspective que puissent se dégager un ou des enjeux transférentiels dont le repérage, immédiat ou plus souvent après-coup, lui permettra de poursuivre l'analyse de sa pratique là où il s'y attendait le moins et son élaboration théorique là où l'invention le requiert. Le pilotage du séminaire est assuré par un de ses membres ayant eu une expérience suffisamment longue du dispositif. C'est lui qui coopte les participants et maintient le cap éthique de cette pratique.

2. La séance publique : Au rythme d'une fois par an, les participants des séminaires invitent un public élargi de praticiens de l'analyse pour lui faire part de leur travail, recevoir ses remarques. C'est le temps d'exposition de ce qui s'est élaboré dans l'après-coup des séances du séminaire, au titre des conditions et difficultés de la pratique cœxistante au titre de la démarche théorigène incluse dans le dispositif. Ce déplacement et ce changement d'adresse s'accroissent le plus souvent de cet autre déplacement que constitue le passage à l'écrit.

(1) Bernard Brémond est associé à la rédaction de ce paragraphe.

3. Les cartels : Les participants des séminaires qui le souhaitent forment des cartels composés chacun de membres des différents séminaires. Ces cartels ont pour objet de développer plus avant des questions que le séminaire laisse nécessairement en suspens. Ils ont aussi pour tâche de poursuivre l'élaboration du dispositif, de son fonctionnement et de ses effets et d'animer le travail préparatoire aux séances publiques.

De la mise à l'épreuve répétée dans le séminaire par chaque praticien est attendu un effet de transmission - ou mieux "instituant" - relayé dans le travail de cartel ou à la faveur de la séance publique, pour ceux qui exposent comme pour ceux qui écoutent.

Il va de soi que les enseignements, quel qu'en soit la forme ou le temps où ils interviennent, des dispositifs instituants, cartels, passe, dispositifs de pratique sur la pratique, devront être mis en perspective chaque fois qu'il est possible. C'est par leur caractère

qu'ils contribueront à la recherche permanente, nécessaire aux analystes, sur la nature même de leur discipline, recherche qui déplace heureusement la question de la formation de l'analyste et de la transmission de la psychanalyse vers une invention bien tezipérée par les quelques autres dont l'analyste s'autorise également.

Claude Dumézil

Octobre 1990